

Tribune | Plateformes : la fin de nos droits d'auteur ?

Texte paru dans Le Monde du 30 novembre 2021

30 Novembre 2021

A l'initiative de la Société des réalisateurs de films, plus de 150 cinéastes de la nouvelle génération, parmi lesquels Julia Ducournau, Palme d'or au dernier Festival de Cannes, et Audrey Diwan, Lion d'or à la Mostra de Venise en septembre, alertent sur l'émiettement annoncé des droits de diffusion de leurs œuvres.

Découvrez ci-dessous le texte paru aujourd'hui dans le Monde.

Nous sommes jeunes cinéastes, nous avons réalisé un ou deux longs-métrages, et nous souhaitons nous adresser à celles et ceux qui entendent bâtir le monde de demain. Nous vous écrivons parce qu'un modèle vertueux pour les auteurs et pour la création est en train d'être démembré. Et que personne ne semble en prendre la mesure.

Ces trente dernières années, les droits reversés aux cinéastes par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en contrepartie d'une diffusion télévisuelle de leurs œuvres ont permis à chaque auteur diffusé de vivre entre deux films et d'initier de nouvelles écritures.

La fabrication d'un film de cinéma nous réclame environ quatre années d'ouvrage. Néanmoins, l'écriture d'un scénario ne donne lieu à aucun salaire, seulement à une avance de droits. Les droits d'exploitation sont donc notre seule rémunération. Un préachat sur Canal+ assure des droits d'auteur minimaux permettant de vivre pendant dix-huit mois aux conditions du smic. Un film qui passe pour la première fois sur France 2 ou France 3 donne lieu à des droits d'auteur permettant de vivre entre dix et treize mois au smic.

Sur une plate-forme de vidéo à la demande sur abonnement, il n'y a actuellement aucune assurance de montant, tout y est mouvant, car la quantité d'œuvres proposées et le nombre de vues changent sans cesse. Mais on estime, par exemple, qu'un préachat sur Netflix assurerait une part fixe minimum permettant de vivre entre trois jours et deux semaines au smic.

Un film de cinéma en première diffusion sur Netflix après une sortie en salle, qui cumulerait un demi-million de vues françaises, permettrait, selon le contexte, de vivre quatre mois au smic. Le même film passant sur Netflix après avoir été diffusé sur une autre chaîne, pour le même nombre de vues, permettrait de vivre environ un mois et demi au smic.

Cet émiettement est le résultat d'une offre pléthorique d'œuvres auxquelles est appliqué un principe de rémunération ancien calculé au prorata. Ainsi, plus il y a d'œuvres proposées sur la plate-forme... plus la rémunération baisse pour chaque auteur.

Catastrophe annoncée

L'ubérisation de la majorité des cinéastes de fiction et de documentaire est en marche, signant la fin d'un modèle protecteur pour les individus, leurs droits sociaux et leur juste rémunération.

Pourtant, les Françaises et les Français n'ont jamais autant payé chaque mois pour accéder à nos œuvres (tickets de cinéma, achats d'écrans et de tablettes, chaînes payantes, abonnements Internet, à des platesformes ou à des services de visionnage et de vidéo à la demande...). Et les plates-formes ne se sont jamais aussi bien portées, la crise sanitaire ayant amplifié leur déploiement.

Comment allons-nous vivre demain entre deux films, quand l'ensemble du modèle – y compris les chaînes françaises traditionnelles – amorce sa mutation en services de streaming ?

C'est une catastrophe annoncée, d'autant plus sûre qu'elle a déjà eu lieu dans le monde de la musique – parce que rien n'avait été pensé pour les auteurs à l'arrivée du streaming. Pour le cinéma, il n'est pas encore trop tard, et il n'y a aucune fatalité à s'engouffrer dans ce travers.

André Malraux puis Jack Lang ont participé à la construction d'un système vertueux qui a fait rayonner la France : celui de l'exception culturelle, attachée à la défense des auteurs, de leur vision et de leurs droits. Mais malgré nos appels à l'aide, le Centre national du cinéma et de l'image animée, la direction générale des médias et des industries culturelles, la SACD et la ministre de la culture ne nous proposent à ce jour aucune solution concrète.

La chronologie des médias est suivie de près par tout le secteur, et nous pensons en effet que cet encadrement précis de la production et de la diffusion est essentiel – tant par la loi que par les accords interprofessionnels. Si la ministre est effectivement celle des artistes auteurs, alors elle doit proposer un encadrement législatif et transparent concernant nos droits de diffusion. La SACD est notre maison, nous sommes plus que jamais attachés à la gestion collective, mais nous constatons que notre Société des auteurs se retrouve bien seule aujourd'hui dans ses négociations face aux géants du streaming. Les tailles des structures sont inégales... et le rapport de force n'est pas favorable aux créateurs.

Nouveau mode de rémunération

Par le passé, l'arrivée de nouvelles technologies a déjà donné lieu à de nouveaux modes de compensation pour les auteurs, comme la copie privée [une taxe payée par les fabricants de supports de stockage, comme les smartphones ou les tablettes, qui permet de rémunérer les artistes]. Nous sommes convaincus que la disruption engendrée par la diffusion en streaming doit être accompagnée d'un nouveau mode de rémunération, dont les mécanismes restent à créer. Il en va de même pour sa répartition : le simple calcul par nombre de minutes et de clics est un désastre pour la majorité des cinéastes, alors qu'un système plus solidaire est possible.

L'appauvrissement des auteurs n'est pas inéluctable, c'est un choix de société. Ainsi, nous, jeunes cinéastes, nous tournons vers celles et ceux qui entendent bâtir le monde de demain. Comptez-vous laisser le streaming précariser la majorité des auteurs ? Comptez-vous ignorer encore la demande de rémunération juste des créatrices et des créateurs, qui sont au commencement des projets sur lesquels repose toute une industrie ? Comptez-vous perpétuer la pratique d'intéressements infinitésimaux des créateurs, qui permet aux producteurs et diffuseurs de se draper dans le respect de la loi, sans reverser aux auteurs de quoi vivre ?

Ou bien comptez-vous renforcer la SACD dans son rôle, en encadrant légalement et précisément les redevances des opérateurs en faveur des auteurs ? En œuvrant à adapter de nouvelles règles de répartition mutualisées et solidaires ? À revenir à une TVA à 5,5 % pour nos droits de diffusion ? À instaurer une redevance plus conséquente des fournisseurs d'accès à Internet, qui bénéficient grandement de ces bouleversements technologiques ?

En un mot, comptez-vous placer les auteurs au cœur de la création de demain ?

Liste des signataires :

Kamir Aïnouz

Sofia Alaoui

Fleur Albert

Marie Amachoukeli

Nathan Ambrosioni

Guilhem Amesland

Elsa Amiel

Nine Antico

Sébastien Bailly

Matthieu Bareyre

Stéphane Batut

Keren Ben Rafael

Emma Benestan

Meryem Benm'Barek

Farid Bentoumi

Houda Benyamina

Edouard Bergeon

Ludovic Bergery

Andrea Bescond

Thomas Bidegain

Nicolas Birkenstock

Guillaume Bonnier

Lucie Borleteau

Ludovic Boukherma

Zoran Boukherma

Charline Bourgeois-Tacquet

Leyla Bouzid

Émilie Brisavoine

Mikael Buch

Claire Burger

Thomas Cailley

Vincent Maël Cardona

Émilie Carpentier

Brice Cauvin

Anna Cazenave Cambet

Hélier Cisterne

Jérémy Clapin

Romain Cogitore

Christophe Cognet

Emmanuel Courcol

Véro Cratzborn

Judith Davis

Antoine de Bary

Joséphine de Meaux

Thierry de Peretti

Alix Delaporte

Stéphane Demoustier

Caroline Deruas

Sylvain Desclous

Marion Desseigne Ravel

Stéphanie Di Giusto

Mati Diop

Alice Diop

Elsa Diringer

Audrey Diwan

Basile Doganis

Baptiste Drapeau

Caroline Du Potet

Eric Du Potet

Julia Ducournau

David Dufresne

Roland Edzard

Coralie Fargeat

Frédéric Farrucci

Léa Fehner

Vanessa Filho

Pierre Filmon

Aline Fischer

Marine Francen

Dyana Gaye

Aurélia Georges

Éléa Gobbé-Mévelec

Yann Gonzalez

Fabien Gorgeart

Benoit Graffin

Elie Grappe

Emmanuel Gras

Fred Grivois

Samir Guesmi

Julien Guetta

Rachid Hami

Arthur Harari

Blaise Harrison

Jeanne Herry

François-Régis Jeanne

Thomas Jenkoe

Léo Karmann

Baya Kasmi

Julia Kowalski

Manele Labidi

Rachel Lang

Sébastien Laudenbach

Julie Lecoustre

Erwan Le Duc

Lidia Leber Terki

Xavier Legrand

Blandine Lenoir

Fanny Liatard

Olivier Loustau

Teddy Lussi-Modeste

Marie Madinier

Aïssa Maïga

Arnaud Malherbe

Bertrand Mandico

Naël Marandin

Vincent Mariette

Jean-Bernard Marlin

Sébastien Marnier

Emmanuel Marre

Sarah Marx

Valérie Massadian

Chloé Mazlo

Mounia Meddour

Filippo Meneghetti

Eric Metayer

Constance Meyer

Alexis Michalik

Jonathan Millet

Marie Monge

Anna Novion

Jessica Palud

Benjamin Parent

Héloïse Pelloquet

Aude Pépin

Louis-Julien Petit

Jean-Marc Peyrefitte

Alice Philippon

Rose Philippon

Just Philippot

Pierre Pinaud

Romain Quirot

Lola Quivoron

Antoine Raimbault

Aude-Léa Rapin

Christophe Regin

Sophie Reine

Quentin Reynaud

Magaly Richard Serrano

Dominique Rocher

Cécilia Rouaud

Anna Roussillon

David Roux

Céline Rouzet

Maxime Roy

Lyes Salem

Thomas Salvador

Julien Samani

Clément Schneider

Dorothée Sebbagh

Guillaume Senez

Léonor Serraille

Nicolas Silhol

Morgan Simon
Sarah Suco
Pascal Tessaud
Samuel Theis
Jérémy Trouilh
Aurélien Vernhes-Lermusieaux
Cyprien Vial
Camille Vidal-Naquet
Caroline Vignal
Anais Volpé
Éléonore Weber
Zoé Wittock
Hélène Zimmer

Contacts presse

Rosalie Brun, Déléguée générale - rbrun@la-srf.fr